

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE SARINE-OUEST**

Communes membres : Avry, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Prez

Adresse postale : Rte des Fluides 1  
1762 Givisiez**Assemblée des délégués : Procès-verbal de la séance n° 57****Date :** 14 mai 2025**Durée :** 0 h 38**Lieu :** A l'Auberge d'Avry-Rosé, Avry-sur-Matran**Participants (Délégués des communes) :**

M. Jean-Noël Gendre	Neyruz	1 voix
M. Axel de Montmollin	Neyruz	1 voix
Mme Laurence Ecoffey	Avry	2 voix
M. Marc-Antoine Sauthier	Cottens	1 voix
M. Jean-Claude Bernold	Cottens	1 voix
Mme Isabelle Staub Barbey	Prez	2 voix
M. Alexandre Krattinger	La Brillaz	2 voix

**Excusés (Délégués des communes) :**

M. Yvan Jordan	La Brillaz
Mme Eliane Dévaud-Sciboz	Avry
M. Lionel Schouwey	Prez

**Participants (Comité directeur) :**

Mme Marie-Hélène Tille	Présidente AD
M. Pierre Bovet	Président CD, Prez
M. Marius Achermann	Avry
M. Jean-Marc Sallin	Neyruz
M. Thomas Chappuis	La Brillaz
M. Yves Nicolet	Cottens

**Excusé (Comité directeur) : -****Invitée :** Mme Magali Brunisholz  
Responsable comptabilité **SINEF SA****Secrétaire :** M. Valentin Rotzetter

**La présidente** ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux délégués. Elle profite encore de féliciter M. Jean-Claude Bernold pour sa nomination à la commission financière.

L'ordre du jour proposé à l'ouverture de séance est le suivant :

1. *Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 20 novembre 2024*
2. *Communications du Comité de direction*
3. *Rapport de gestion pour l'exercice 2024*
4. *Comptes 2024*
  - 4.1. *Présentation*
  - 4.2. *Préavis de la commission financière*
  - 4.3. *Approbation des comptes*
5. *Emprunt 2025*
6. *Divers*

Aucune remarque n'étant soulevée, la séance se déroulera selon l'ordre du jour prévu par la convocation, approuvé à l'unanimité, et sur la base d'une présentation projetée.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 20 novembre 2024**

**La présidente** demande si le procès-verbal appelle des remarques. Ceci n'étant pas le cas, il est accepté.

### **Décision :**

**A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024 est approuvé, avec remerciements à son auteure.**

## **2. Communication du Comité de direction**

**M. Bovet** résume les points essentiels des derniers mois écoulés :

- CEFREN : l'adhésion est entérinée et facilitera l'interconnexion des réseaux pour un meilleur approvisionnement.
- Financement des communes membres : le sujet sera présenté en séance de ce jour.
- Assainissement secteur Pablo : une partie de ces travaux concerne l'AESO dans le but du remplacement d'une partie de conduite selon le PIEP.
- Gestion de la qualité de l'eau : en lien notamment avec le taux de chlorothalonil, l'AESO effectuera, avec l'aide de SINEF, des analyses à plus grande échelle dans les communes où le prestataire est présent, ce qui permettra d'obtenir une plus grande cartographie. Concernant les PFAS, des analyses ont été réalisées à la Perreire et aucune trace chimiques n'y a été détectée hormis pour un critère bien en dessous de la valeur limite maximale autorisée.

## **3. Rapport de gestion pour l'exercice 2024**

**La présidente** poursuit avec le rapport de gestion qui liste non seulement les principales activités de l'AESO en 2024, mais détaille aussi la vente et l'achat d'eau par communes, ainsi que des événements extraordinaires.

Sans remarque particulière sur le rapport de gestion, elle poursuit avec les comptes 2024.

## 4. Comptes 2024

### 4.1. Présentation des comptes

**Mme Brunisholz** annonce que les comptes 2024 ont finalement été bouclés avec un bénéfice et non une perte comme budgété.

L'année fut humide, ce qui a favorisé les ressources des membres, engendré moins de charges liées à l'approvisionnement en eau et moins de ventes d'eau également. Les charges d'électricité, fortement influencées par le volume d'eau fourni, n'ont en revanche pas baissé en raison de la hausse des prix d'électricité. Les projets en cours ont été légèrement freinés compte tenu de l'énergie déployée pour le projet d'adhésion au CEFREN.

Elle poursuit avec les augmentations et diminutions les plus significatives des charges et des recettes :

- Charges :
  1. Alimentation et élimination, biens-fonds PA : en hausse, lié à moins d'achats d'eau mais plus de charges d'électricité.
  2. Prestations de services et honoraires : en baisse, en lien avec plusieurs éléments :
    - a. analyses d'eau moins chères que budgétisées ;
    - b. projet Régi'Eau mis en pause ;
    - c. étude entre Pablo et Neyruz Est budgétisée qui n'a pas été réalisée ;
    - d. étude de l'agrandissement de la Perreire qui revient moins chère que prévue ;
    - e. projets en cours placés en transitoire (modernisation de la télégestion, jonction OFROU reportée en 2025) et les projets pour l'alimentation en temps de pénurie grave et conduites de transport qui ont subi un ralentissement dû au rapprochement au CEFREN ;
    - f. frais supplémentaires d'honoraire, afin d'assurer l'accompagnement pour MCH2 et le rapprochement du CEFREN.
  3. Gros entretien et entretien courant : en baisse, car le poste « divers et imprévus » a été moins important que budgétisé. En revanche, la baisse est compensée par l'augmentation du forfait du contrat cadre de SINEF, annoncée après l'établissement du budget 2024 et l'augmentation des prestations et sous-traitances de tiers, notamment pour le projet de rapprochement du CEFREN.
  4. Amortissements des immobilisations corporelles du PA : en baisse, en lien avec la dépréciation complète de l'immobilisation relative au système UV de la Perreire, dont la mise hors service prévue en 2024 a été repoussée en 2025.
  5. Charges hors exploitation : la hausse correspond à l'annulation de la participation de la centrale d'émission des communes suisses à la suite de sa radiation.
- Recettes :
  1. Dédommagement de collectivités publiques : en baisse en raison de la vente d'eau moins élevée due aux conditions climatiques. Cette baisse est partiellement compensée par la consommation de la commune d'Avry inférieure au volume souscrit.
  2. Amortissements des subventions d'investissements portées au passif : comme pour les immobilisations, l'amortissement de la subvention de l'UV de la Perreire n'a pas été réalisé.

Au niveau des investissements, aucun n'a été réalisé en 2024, le renforcement du secteur du Pablo ayant été repoussé en 2025.

Quant à la répartition du bénéfice et du capital, elle sera appliquée simultanément avec le changement du système de contribution dès 2026.

Pour finir, les indicateurs financiers ont soulevé des questions car un grand nombre d'entre eux ne sont pas pertinents pour les associations de communes, ce qui n'avait pas été indiqué par le Service des communes (SCom). C'est pourquoi, après confirmation qu'une association de communes n'ayant aucune obligation de présenter ces indicateurs, ils ont été supprimés.

#### **4.2. Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision**

Les comptes révisés par Multifiduciaire en date du 20 mars 2025, mentionnant qu'ils sont bien tenus et demandant à l'assemblée des délégués de les approuver, ont été présentés en séance de la commission financière le 2 avril 2025 dans les locaux de SINEF. Cette dernière a constaté que le résultat donne un excédent de recettes de CHF 61'114, alors que le budget prévoyait un excédent de dépense de CHF 31'094. Ceci est dû à une année très humide qui a permis d'améliorer la propre production des membres de l'AESO.

Ainsi le rapport de gestion étant très complet et les différentes positions très bien expliquées dans ce rapport ainsi que de vive voix, la commission financière propose d'adopter les comptes 2024 et d'en donner décharge aux organes. Elle approuve également la suppression des indicateurs financiers qui sont tellement faussés.

Pour finir, avec la mise en place du système de contribution qui débutera en janvier 2026, la commission financière demande de ne pas oublier d'avertir les communes contributrices assez tôt, soit en septembre 2025 pour les montants à mentionner dans leur budget 2026.

#### **4.3. Approbation des comptes**

Sans remarque particulière, **la présidente** passe au vote.

#### **Décision :**

**Soumis au vote, les comptes 2024 et la décharge aux organes sont approuvés à l'unanimité des délégués présents.**

### **5. Emprunt 2025**

Comme mentionné dans le cadre de l'adhésion au CEFREN, l'AESO assure le financement des pas de porte ainsi que du capital social, lesquels seront refacturés aux communes au travers des souscriptions. Cette démarche met en évidence l'importance d'un rééquilibrage financier entre les membres.

Dans le but de financer les charges d'adhésion, l'association doit faire la demande pour un emprunt de kCHF 2'000. Toutefois elle ne connaît pas encore le montant réel, le CEFREN ne l'ayant pas encore annoncé, mais qui ne devrait pas atteindre kCHF 2'000, compte tenu que le consortium a promis de rétribuer une partie du surcoût facturé pour la période en mode « client » de l'AESO. Dès lors ce montant ne fera pas l'objet d'un référendum étant donné qu'il ne dépassera pas le seuil de kCHF 2'000.

Le dossier de demande de crédit a donc été envoyé à la Banque cantonale de Fribourg (BCF), partenaire historique de l'association. La proposition avance une série de taux en fonction de la durée de blocage du taux. Il est constaté une proposition à 5 ans de 1%, et non pas 2% comme annoncé oralement préalablement. Dès lors le comité suggère de bloquer ce taux à 5 ans, sachant qu'avec un taux d'amortissement de 5%, le 20% de l'emprunt aura déjà été remboursé après ce terme, permettant de modérer le risque avec l'amortissement de la dette.

Le comité réanalysera ces taux au moment venu de contracter le prêt mais a toutefois besoin de l'accord de principe de l'Assemblée des délégués pour poursuivre les démarches. D'autres offres seront également demandées pour comparaison, bien qu'il soit souhaitable de pouvoir poursuivre avec la BCF si elle parvient à s'aligner aux conditions.

De son côté, la CoFi a rapidement analysé les informations reçues récemment et estime que la demande répond largement à la limite fixée dans les statuts. La proposition du comité consiste à un amortissement sur 20 ans et bloqué à 5 ans selon l'offre de la BCF du 6 mai 2025, avec un taux qui pourrait encore varier (valable 48 heures). Puisque le comité prévoit de procéder encore à des demandes d'offres comparatives, la commission financière estime judicieux d'attendre encore un peu avant de finaliser la démarche, bien que cet emprunt soit indispensable. Car en effet, selon de multiples avis, la BNS abaissera sans doute son taux directeur prochainement, voire peut-être passera à une nouvelle période de taux négatifs d'ici quelques mois.

Sans autres remarques, **la présidente** passe au vote.

#### **Décision :**

**A l'unanimité, l'Assemblée des délégués présents valide la demande d'emprunt de kCHF 2'000 pour couvrir les charges d'adhésion au CEFREN des communes membres de l'AESO.**

#### **6. Divers**

Sans remarque, **la présidente** clôture cette séance en remerciant la commune d'Avry pour son accueil.

La prochaine Assemblée des délégués se déroulera le 26 novembre 2025 à La Brillaz.

Sans autre remarque, la séance est levée à 20 h 08.

---

La Présidente de l'Assemblée des délégués  
Marie-Hélène Tille

Le Président du Comité de direction  
Pierre Bovet

Le Secrétaire  
Valentin Rotzetter